

MONTHÉY La Satom teste le système de proximité qu'elle veut proposer aux communes.

Une gestion des déchets à la carte

NICOLAS MAURY

«Venant du canton de Vaud, j'avais déjà pris l'habitude de trier les déchets. Avec ce système, on n'a pas le choix que de procéder ainsi. Mais pour ma part, je suis convaincu.»

Habitant sur la route de Montagnier, à Collombey-Muraz, Stéphane Rey a participé à l'essai que vient de mener la Satom. Durant deux mois, elle y a implanté son service de proximité (SDP). «Nous avons installé les infrastructures nécessaires pour les cinq filières principales: verre, papier, matériaux inertes, incinérables, restes de table», détaille Gabriel Clément, responsable du secteur Conseil, acquisition, valorisation de l'usine.

Clé du processus: une carte magnétique permettant d'ouvrir les Molok. «Le citoyen peut y glisser son sac après l'avoir passée sur un capteur. Cela nous permet notamment de définir des heures d'ouverture et ainsi éviter les désagréments pour le voisinage», complète le directeur Edi Blatter.

Des conteneurs «intelligents»

Après Montagnier, le chemin des Dailles à Monthey fait figure de zone test. Mais le SDP, la Satom entend le proposer à un maximum de communes. «Il respecte le principe du pollueur-payeur, rendu obligatoire par un arrêt du Tribunal fédéral. L'idée de base est la rationalisation.» Celle-ci est rendue possible grâce à des conteneurs «intelligents». «Pour une mise en place à large échelle, il s'agira de créer des écopoints au niveau des quartiers, évitant de se rendre à la déchetterie et économisant ainsi du CO₂. Des senseurs vérifieront la qualité et le taux de remplissage.»

Des résultats surprenants

L'essai de Collombey-Muraz montre des résultats surprenants. «Le tri des restes de table, amenés dans des sacs compostables mis à disposition, était remarquable», souligne Gabriel Clément.

EN CHIFFRES

20 millions, l'économie en km de déplacement en voiture privée vers les déchetteries si les communes valaisannes du périmètre Satom appliquent le SDP.

6000 tonnes, le CO₂ économisé selon ce principe.

95% La quantité de déchets pouvant être pris en charge à proximité des citoyens.



Pour ouvrir les conteneurs, les citoyens devront se munir d'une carte magnétique. Une première phase de test s'est déroulée à Collombey-Muraz. C'est désormais au tour du chemin des Dailles de Monthey d'essayer le système proposé par Gabriel Clément. LOUIS DASSELBORNE



EDI BLATTER DIRECTEUR DE LA SATOM

«Le but n'est pas d'augmenter les tonnages, mais de mieux les valoriser.»

Stéphane Rey confirme: «Le processus demande un apprentissage. En triant, on va moins souvent déposer son sac. Pour éviter les odeurs, j'allais même jusqu'à rincer les gobelets de yaourts avant de les mettre à la poubelle.»

Un système informatique encore à développer

Financièrement, l'intérêt est manifeste pour la Satom. «Aussi

bien à Villeneuve qu'à Monthey, nous produisons de l'énergie. Notre but n'est pas d'augmenter les tonnages, mais de mieux valoriser les résidus que nous traitons. Le prix demandé aux collectivités pourrait baisser», note Edi Blatter.

Pour l'heure, la Satom doit encore développer le système informatique ad hoc. «La carte offrira la possibilité au citoyen, en se connectant sur le web, de voir les

quantités qu'il a éliminées. Anonymement, il pourra recevoir des conseils pour améliorer son comportement. S'il ne dépose par exemple jamais de papier, une information lui montrant comment améliorer son tri lui serait envoyée automatiquement.»

Anonymat garanti, dans une certaine mesure...

Quand on lui fait remarquer que ce processus facilitera le traçage des utilisateurs, Edi Blatter secoue la tête. «La Satom ne saura pas à qui correspondra quel numéro et l'anonymat sera garanti. Par contre, en cas de grave problème, nous pourrions alerter les communes qui, seules, seront à même d'interpeller les détenteurs de cartes. Par le passé, des chats vivants ont été retrouvés dans les conteneurs! C'est typiquement le genre de choses qu'on ne peut pas laisser passer...»

«PAS INCOMPATIBLE AVEC LA TAXE AU SAC»

Selon les versions étudiées, le citoyen muni de la carte de la Satom pourra alimenter un compte pour financer l'élimination des déchets, respectant le principe du pollueur-payeur, avec des prix variables – voire la gratuité – selon les filières. «Pour autant, les deux systèmes sont compatibles. Si les communes préfèrent la taxe au sac, la carte ne servira qu'à permettre l'accès aux conteneurs et facilitera la détection des personnes qui n'ont pas utilisé le sac taxé», note Edi Blatter. Avant de conclure: «Dans l'idée d'avoir un contrôle des apports uniforme, il serait souhaitable que la Satom reste en mesure de gérer le principe choisi pour le pollueur-payeur, pour ne pas créer d'administration supplémentaire.»

Les communes montrent un intérêt mesuré

TAXE AU SAC PRIVILÉGIÉE

Sous l'égide de l'Antenne Valais romand, un groupe de travail a proposé d'introduire une taxe au sac dans tout le Valais francophone à partir de 2017. Au prix de 1 fr. 80 pour 35 litres à titre indicatif, complétée par une taxe de base. «Le district va avorter l'antenne que la mise en place ne se fera pas dans notre secteur avant le 1er janvier 2018», note Stéphane Coppey, chef de l'exécutif montheysan.

«Une récente réunion des présidents tend vers une taxe au sac. Qui n'est pas incompatible avec ce que propose la Satom. Nous allons étudier les possibilités. Dans notre secteur, les écopoints envisagés sont possibles sur le coteau et à Choëx. Au centre-ville, leur implantation et leur multiplication soulèveraient quelques problèmes.»

20 000 francs par conteneur

Son homologue de Collombey-Muraz abonde dans ce sens: «Le système de la Satom demande un investissement de départ important en termes d'infrastructures. 20 000 francs par Molok au bas mot, avec des écopoints qui en compteront plus de cinq à chaque fois. De son côté la taxe au sac peut être implémentée rapidement, analyse Yannick Buttet. Le but reste l'optimisation des collectes. Vu la législation actuelle, le citoyen devra de toute manière participer à la taxe causale.»

Du côté de Saint-Maurice, c'est plutôt celle au poids qui est privilégiée. «Nos analyses montrent que le citoyen n'y perd pas et que la question d'hygiène est prise en compte. Une discussion sera cependant menée avec les autres communes du district, note le président Damien Revaz. La proposition de la Satom mérite d'être examinée. Quoi qu'il en soit, la mise en œuvre se fera aux alentours de 2018.»

PUBLICITÉ

28-29 Novembre 2015

Ca va être vachement chouette !

La faites du ski !

Ouverture de saison à Grimentz-Zinal

Infos sur www.rma.ch

GRIMENTZ ZINAL
ski Val d'Anniviers